

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2015**

Etaient présents : MMES MOREAU – SIRUGUE – SOUILLOT.
MM.BANDI – JACQUET – REIS – GUIDOT – GUIRAO – JOURDHIER – DESCOURVIÈRES.

Excusés : Mme. BERTHAUD Sylviane procuration à M. JOURDHIER Alban
Mme. MEVOLHON Stéphanie procuration à Mme MOREAU Myriam
M.FORT Hugues procuration à M.JACQUET Patrick
M.MOUTRILLE Michel procuration à Mme SIRUGUE Corinne

Absent : Monsieur BELOT Baptiste.

Secrétaire : M.REIS Nicolas.

Ouverture de la séance à 20h35.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 JUILLET 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – TRANSPORT SCOLAIRE INTRA- MUROS ESBARRES

Le Maire expose la nécessité de prendre une délibération afin de reconduire la convention de transport scolaire avec la Société TRANSDEV pour le ramassage des enfants d'Esbarres.

En effet, il n'a pas été possible de mettre en œuvre une convention de transport avec les services du Département, nos deux collectivités ne disposant pas précisément du nombre d'élèves à transporter avant la rentrée scolaire. Toutefois, un point sera fait avant les vacances de Toussaint pour envisager ou pas la faisabilité de ce transport à compter de la rentrée de Janvier 2016. C'est pourquoi il est proposé de délibérer pour reconduire dans un premier temps la convention jusqu'au 31.12.2015. Le coût journalier sera de 72,50 HT (71,82€ HT pour l'année scolaire 2014/2015)

Par 9 voix pour et 1 abstention, le conseil décide de reconduire la convention de transport scolaire.

Approbation du règlement intérieur du transport scolaire pour l'année 2015/2016, mise en place de carte de transport et envoi d'un courrier aux parents:

Le Maire rappelle qu'un règlement intérieur a été mis en place en 2008. Deux points supplémentaires seront ajoutés à ce document sur la version 2015/2016, une fiche d'inscription à remplir par les familles et la mise en place de carte de transport. Chaque enfant utilisant le service se verra délivrer une carte. Un courrier explicatif sera adressé en ce sens aux familles dès le début de la semaine prochaine.

Le Maire ajoute que la question du maintien de ce service est plus que jamais d'actualité. En effet, le coût financier de ce service transport supporté par la commune en 2014 s'est élevé à 10 080€. La baisse de dotations pour 2015 est de 9 800€ et celle-ci va s'accroître en 2016 et en 2017. Il faudra certainement, à court terme, faire des choix.

Pour clore ce dossier lié au domaine scolaire, le Maire informe le conseil de la mise en place, dans le cadre d'un arrêté, d'un aménagement provisoire de circulation et de stationnement sur la Place Père BONICHON. Un panneau interdiction de tourner à droite au niveau de l'église a été posé. Sur la place, un sens de circulation a été matérialisé ainsi que 18 places de stationnement. Le principe est de réduire la vitesse, organiser le stationnement et assurer dans la mesure du possible la sécurité d'une aire qui dessert le pôle scolaire.

II – AMÉNAGEMENT RUE STE ANNE, BORNAGE :

Pour faire suite aux questions évoquées sur ce sujet lors du conseil municipal du 9 Juillet dernier, comme convenu, le Maire a sollicité les compétences d'un juriste. Il en résulte qu'au regard de ses prérogatives, le Maire peut prendre un arrêté valant certificat de bornage en dressant au préalable un procès-verbal de bornage amiable en présence des parties concernées. Ce document ayant toute valeur juridique.

Le Maire explique avoir reçu Messieurs Lucien BERTAUX et Hugues FORT propriétaires des parcelles ZB74 et ZB75 afin de leur exposer la démarche et recueillir leur accord.

Ayant obtenu leur aval, un procès-verbal a été dressé sur le terrain le 31/8/2015 et signé par Messieurs BERTAUX et FORT, par le Maire pour la commune d'ESBARRES. Un arrêté a été rédigé pour chaque propriétaire et envoyé à la Sous-Préfecture. Un exemplaire de ces documents sera remis à chaque propriétaire dès retour de la Sous-Préfecture.

L'ordre de service sera donc prochainement délivré à l'entreprise MAGNIN pour la remise en état de ce chemin en vue du passage du camion de ramassage des ordures ménagères de la Communauté de Communes.

III – INFORMATIONS DIVERSES

Dernièrement, nous avons reçu en mairie une notification de M. Le Préfet, autorisant l'EARL du CLOS DU ROY à exploiter entre autres les parcelles communales ZK51, ZL14, ZP9 actuellement louées par M.SIRUGUE Jean-Marc. Ces parcelles font l'objet de baux non cessibles en l'état, c'est pourquoi après contact avec le bureau Installation et Structures de la D.D.T, la commune adressera un courrier recommandé à M. Jean-Marc SIRUGUE pour lui signifier et lui demander de nous préciser la date de sa cessation d'activité. Hormis l'EARL DU CLOS DU ROY, d'autres agriculteurs sont intéressés par ces parcelles communales.

Le Centre de Gestion a procédé comme prévu à une nouvelle opération d'archivage du 24/8 au 28/8/15.

En Juillet dernier, un courrier a été adressé par la Mairie à M.COSTERG propriétaire de la maison en état d'abandon, située rue du quartier neuf. Celui-ci nous adresse un courrier sollicitant le rachat par la commune de cette bâtisse dont il estime le prix de vente à 10 000 €.Le Maire contactera le service des domaines pour une estimation de cette maison qui se trouve par ailleurs sur un terrain communal avec bail emphytéotique (reste 69 ans).

Lors d'un entretien avec le Premier Adjoint, la famille KHOLER a effectué oralement une démarche similaire concernant la maison située au 1 rue du quartier neuf. A ce jour, la mairie n'a reçu aucune demande officielle écrite.

La livraison des radars pédagogiques devrait intervenir autour du 14 Septembre prochain.

Différents travaux auront lieu sur la Commune et à proximité, à compter du 11 Septembre 2015.L'amélioration des prises de terre ERDF aux emplacements suivants : les Corbiots (à hauteur des bâtiments agricoles de la Louvière), Route d'Aubigny, Grand Chemin de Charrey et rue du Cornot.

Le Conseil Départemental a validé la réfection de la RD20G entre AUBIGNY et ESBARRES. Au départ une tranche de travaux devait être réalisée sur les 3 prévues. Or, début juillet le Conseil Départemental a voté la réfection de la totalité de cette route. Suite à la réunion préparatoire aux travaux qui a eu lieu en Mairie d'ESBARRES le 25 Août dernier, nous avons rencontré l'entreprise SNEL qui effectuera les travaux. La RD20G sera interdite à toute circulation entre le 14 Septembre 2015 et début Novembre 2015. Une information à la population sera faite dans les boîtes aux lettres.

M. POULLOT Président du S.B.V nous informe par courrier en date du 24 Août 2015 de sa démission. L'élection du nouveau Président du S.B.V aura lieu le 8 Septembre prochain.

Par courrier reçu le 27 Août dernier, le S.B.V nous signale la promulgation au cours de l'été de la loi n° 2015-992 qui avance l'interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires (avec classement toxicologique) sur les espaces publics et privés relevant de la compétence des personnes publiques au 1^{er} Janvier 2017 en lieu et place du 1^{er} Janvier 2020.

Suite au violent orage du 17 Août dernier, la Direction de la Défense et de la Protection Civile nous rappelle dans un courrier en date 30 Juillet, la nécessité de procéder à l'élagage régulier des arbres situés sur les terrains de camping.

Le vide Grenier organisé par l'Office Municipal des Fêtes en lien avec la commission municipale des Fêtes aura lieu le Dimanche 13 Septembre. Une cinquantaine de mètres sont déjà réservés. Buffet, buvette sont prévus.

Le Maire a assisté à l'assemblée générale de l'association « les loups affamés » en charge de la gestion du périscolaire. L'association fonctionne bien mais aurait besoin que des parents s'impliquent davantage dans l'association.

L'organisme H.L.M VILLÉO nous informe de la libération du logement de type 5, 1 Rue de Voisot à compter du 12/9/15.

Une permanence aura lieu en mairie le mercredi 30 Septembre de 17h à 19h suite à la réouverture des listes électorales en prévision des Elections Régionales qui se dérouleront les dimanches 6 et 13 Décembre 2015.

Le départ en retraite de la secrétaire de Mairie est prévu pour Octobre 2016 (date à confirmer).

La commune participera le 10 Octobre prochain à la 7^{ème} édition « du Jour de la Nuit » qui aura lieu en même temps que la Fête de la science. L'association « CYGNUS 21 » prévoit d'organiser divers ateliers à la salle des Fêtes dès l'après-midi en direction des jeunes.

La S.A.R.L LEVEQUE convie le Conseil Municipal à l'inauguration de ses nouveaux locaux le Vendredi 18 Septembre 2015 à partir de 15h, Z.I du Grand Paquier à Brazey en Plaine.

Les 12 et 13 Septembre aura lieu la Commémoration du Bicentenaire de la Légion d'Honneur à la ville de St Jean de Losne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.